

MONTANTS DES TRANSFERTS DE CHARGES DANS LE CADRE DU PASSAGE EN MÉTROPOLECOMPÉTENCES DU 1^{er} CYCLE : PROMOTION DU TOURISME, ENERGIE, RÉSEAUX DE CHALEUR

DOCUMENT DÉFINITIF • DONNÉES ARRÊTÉES AU 19 JUIN 2015

Population INSEE 2014 : 21 495 habitants

Mode de suivi des réseaux d'énergie : REGIE

Membre de l'Office de Tourisme de : 0

	MONTANT (€)	MÉTHODE D'ÉVALUATION
Charges de fonctionnement directes	563 €	Moyenne actualisée 2012 -2014 des charges déclarées par la commune pour le suivi et le contrôle des concessions d'électricité et gaz. En l'espèce aucun frais de contrôle n'ayant été valorisé, nous avons appliqué un forfait de 3 cts par habitant, correspondant au montant moyen par habitant déclaré par les autres communes assurant le suivi des concessions en régie.
Charges indirectes	34 €	La méthodologie - validée en CLETC le 20/03/15 - prévoit l'application d'un forfait moyen, calculé en % des dépenses de fonctionnement brutes. Il a été décidé d'ajuster le % en fonction du mode de gestion et de la strate de population. MONS-EN-BAROEUL assurant en interne le contrôle et le suivi des concessions, et comptant 21 495 habitants, les charges indirectes correspondent à 6 % de ses dépenses de fonctionnement brutes.
Produits rattachés à la compétence	11 003 €	Moyenne 2012 - 2014 des redevances de contrôle (R1) directement perçues par la commune.
Charges nettes de fonctionnement	- 10 407 €	soit le transfert à la MEL d'un produit net moyen équivalent à 0,5 €/hab
Investissements nets moyens	- €	Moyenne inflatée des dépenses d'électrification de la commune entre 2005 et 2014, nettes des redevances R2 valorisées au prorata du poids des dépenses d'électrification dans l'assiette totale des dépenses prises en compte par la R2, des recettes de l'article 8 et des autres subventions.
Frais financiers annualisés	- €	Valeur annualisée (sur 10 ans) des intérêts générés par les emprunts théoriques, calculés sur la base du taux de financement par emprunt défini pour la strate de la commune (39 %)
Charges nettes d'investissement	- €	Les travaux liés à l'énergie (enfouissement, etc.) étant par essence non renouvelables, la MEL propose de ne pas valoriser au sein des AC les 2,1 k€ de charges nettes moyennes d'investissement déclarées par la commune entre 2005 et 2014 en matière d'énergie. En contrepartie, le solde des dépenses d'investissement susceptibles d'intervenir après le transfert, net des recettes rattachables aux contrats de concession transférés (R2, article 8, etc.), ferait l'objet d'appel à fonds de concours communaux.
ENERGIE (A)	- 10 407 €	, soit le transfert à la MEL d'un produit net moyen équivalent à 0,48 €/hab
Charges de fonctionnement directes	27 486 €	Moyenne actualisée 2012-2014 des dépenses de fonctionnement valorisées par la commune pour la concession du réseau de chaleur (externalisation des frais de contrôle voire frais de personnel le cas échéant).
Charges indirectes	1 649 €	MONS-EN-BAROEUL gérant en interne le suivi de sa concession et comptant 21 495 habitants, la valorisation des charges indirectes correspond à 6 % de ses dépenses de fonctionnement brutes (cf. CLETC du 20/03/15).
Produits rattachés à la compétence	24 233 €	Produit moyen 2012-2014 de la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur.
Charges nettes de fonctionnement	4 902 €	soit le transfert à la MEL d'une charge nette moyenne équivalente à 0,2 €/hab.
Investissements nets moyens	- €	Moyenne inflatée des dépenses d'investissement de la commune entre 2005 et 2014, nettes des recettes et autres subventions. En l'espèce, les investissements déclarés par la commune sont considérés comme non renouvelables (extensions, etc.), la MEL propose donc - comme pour les dépenses d'électricité - ne pas valoriser au sein des AC, les 11,9 k€ de charges nettes moyennes d'investissement déclarées par la commune entre 2005 et 2014 sur les réseaux de chaleur.
Frais financiers	- €	Valeur annualisée (sur 10 ans) des intérêts générés par les emprunts théoriques, calculés sur la base du taux de financement par emprunt défini pour la strate de la commune (39 %)
Charges nettes d'investissement	- €	Pour les mêmes raisons que pour les dépenses d'énergie, la MEL propose de ne pas valoriser au sein des AC les charges nettes moyennes d'investissement déclarées par la commune entre 2005 et 2014 sur les réseaux de chaleur. Cette compétence fait l'objet d'une délégation de service public, dans laquelle il appartient au délégataire et non à la collectivité de réaliser les investissements sur le réseau. Aucune charge d'investissement n'est donc transférée de la commune vers la MEL.
RÉSEAU DE CHALEUR (B)	4 902 €	, soit le transfert à la MEL d'une charge nette moyenne équivalente à 0,2 €/hab

Charges de fonctionnement directes	- €	
Charges indirectes	- €	
Produits rattachés à la compétence		Pas de transfert de la taxe de séjour.
Charges nettes de fonctionnement	- €	Aucune charge de fonctionnement n'est facturée à la commune, car elle n'est pas adhérente d'un OT
Charges locatives de mise à disposition	- €	
Loyers versés par l'Office du tourisme aux communes	- €	
Charges locatives nettes de mise à disposition (fonctionnement)	- €	Aucune charge de mise à disposition
Coût net d'équipement actualisé	- €	
Investissements récurrents	- €	
Frais financiers annualisés	- €	
Charges nettes d'investissement liées à la mise à disposition du bâtiment (investissement)	- €	Aucune charge d'investissement n'est facturée à la commune, car elle n'exerce aucune compétence en la matière.
PROMOTION DU TOURISME (C)	- €	Aucune charge n'est facturée au titre de la compétence promotion du tourisme, la commune n'exerçant pas cette compétence.
POLITIQUE DE LA VILLE (D)	11 506 €	
TOTAL (A+B+C+D)	6 001 €	, soit le transfert à la MEL d'un produit net moyen équivalent à 0,3 €/hab, au titre des 3 compétences du 1er cycle.

CODE INSEE -->

59410

COMMUNE -->

MONS-EN-BAROEUL